

L'INDULGENCE PLENIERE A L'HEURE DE LA MORT

PAR un Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, que nous avons déjà fait connaître, mais qu'il est bon de rappeler, le Pape Pie X a accordé à tous les fidèles une indulgence plénière à gagner à l'heure de la mort, à condition qu'une fois pendant la vie, en un jour de leur choix et après avoir dignement reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ils récitent l'acte suivant avec un véritable amour de Dieu :

“ Seigneur, mon Dieu, dès aujourd'hui j'accepte volontiers et de plein coeur, de votre main, le genre de mort qu'il vous plaira de m'envoyer, avec toutes ses douleurs, ses peines et ses angoisses (1). ”

Cette prière n'est pas nouvelle; elle a été composée par le Vénérable Joseph Cafasso, recteur de l'église de la Consolata à Turin, qui était aussi chargé d'assister les condamnés à mort. Il les convertissait tous, leur expliquant comment, par l'acceptation toute résignée de la mort, ils pouvaient pratiquer l'un des actes les plus méritoires.

Dans un traité de saint Alphonse pour les confesseurs, il avait lu que la pénitence la plus agréable à Dieu—et le sacrifice le plus sublime et le plus parfait—consiste dans l'acceptation volontaire de la mort comme expiation des péchés et en ac-

(1) *L'Ami du Clergé* estime que la confession, la communion et la récitation de la formule doivent se faire le même jour civil, dans le délai compris entre les deux minuits, mais que la communion peut précéder la confession. Autrement, il serait impossible à beaucoup de prêtres de gagner cette indulgence. Elle est réellement appliquée au moment de la mort, quand même le moribond n'y penserait plus, pourvu qu'il soit en état de grâce, mais elle ne peut s'entendre aux péchés non pardonnés à ce moment.